

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 693 604 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

24.01.1996 Bulletin 1996/04(51) Int Cl.⁶: **E05B 63/20**(21) Numéro de dépôt: **95440046.1**(22) Date de dépôt: **21.07.1995**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH DE DK ES GB GR IE IT LI LU MC NL
PT SE**(30) Priorité: **22.07.1994 FR 9409269**

(71) Demandeur: **FERCO INTERNATIONAL,
Usine de Ferrures de Bâtiment, Société à
responsabilité limitée
F-57400 Sarrebourg (FR)**

(72) Inventeurs:

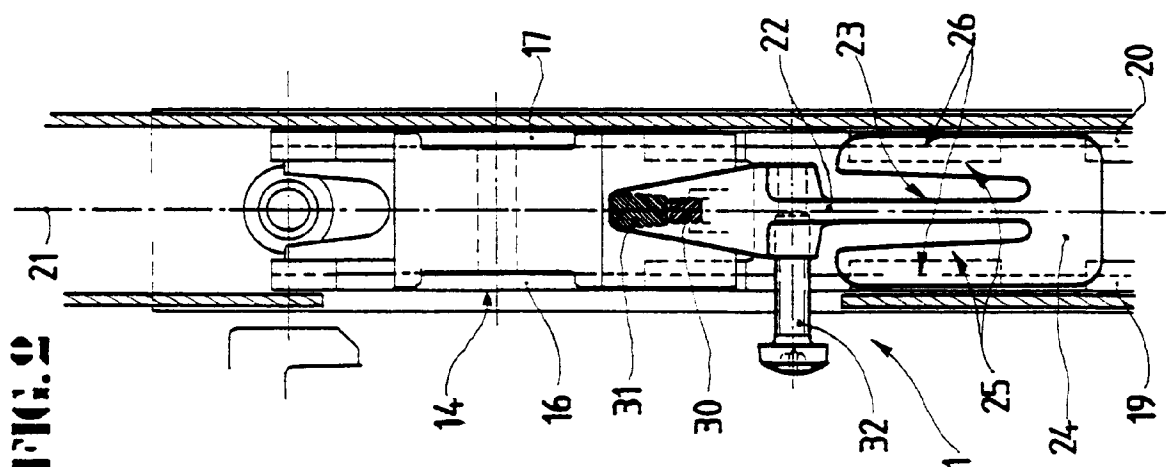
- **Prevot, Gérard
F-57430 Willerwald (FR)**
- **Vigreux, Daniel
F-57400 Sarrebourg (FR)**

(74) Mandataire: **Rhein, Alain
F-67300 Schiltigheim (FR)**

(54) **Ferrure de verrouillage pour ouvrant coulissant munie d'un dispositif d'anti-fausse manoeuvre**

(57) L'invention concerne une ferrure de verrouillage, notamment pour ouvrant coulissant de porte, fenêtre ou analogue, comprenant un boîtier (14) à l'intérieur duquel est à même de se déplacer au moins un élément mobile actionnant au moins un organe de verrouillage, cette ferrure de verrouillage comportant, en outre, un dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1) à même d'immobiliser l'organe de verrouillage (4) en position déverrouillée et comportant un organe de blocage (22) à même d'être amené en position de déblocage sous l'impulsion directe ou indirecte du cadre dormant de la porte, fenêtre ou analogue.

Cette ferrure de verrouillage est caractérisée par le fait que le dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1) comporte une structure support (24) munie de l'organe de blocage (22), ainsi que des moyens de liaison (25) aptes à coopérer avec des moyens de liaison complémentaires (26) solidaires de la paroi arrière du boîtier, cette paroi arrière comportant, en outre, une ouverture permettant à l'organe de blocage (22) de coopérer avec l'élément mobile.

**FIG. 2****EP 0 693 604 A1**

Description

L'invention concerne une ferrure de verrouillage, notamment pour ouvrant coulissant de porte, fenêtre ou analogue, comprenant un boîtier à l'intérieur duquel est à même de se déplacer au moins un élément mobile tel qu'un coulisseau, actionnant au moins un organe de verrouillage, tel qu'un pêne à crochet, cette ferrure de verrouillage comportant, en outre, un dispositif d'anti-fausse manoeuvre à même d'immobiliser l'organe de verrouillage en position déverrouillée et comportant un organe de blocage soumis à des moyens de rappel élastique en position de blocage et à même d'être amené en position de déblocage, contre l'action des moyens de rappel élastique, sous l'impulsion directe ou indirecte du cadre dormant de la porte, fenêtre ou analogue.

La présente invention trouvera son application dans le domaine de la quincaillerie du bâtiment et, plus particulièrement, dans le cadre des ferrures de verrouillage, notamment applicables à des ouvrants coulissants.

L'on connaît déjà, notamment au travers du document FR-A-2.598.171, une ferrure de verrouillage pour ouvrant coulissant répondant à la description ci-dessus. Ainsi, cette ferrure de verrouillage comporte un boîtier s'étendant à l'arrière d'une plaque de fixation et destiné à venir s'encastrer dans une ouverture aménagée au niveau de la face interne du montant avant correspondant à cet ouvrant coulissant. A l'intérieur de ce boîtier est à même de se déplacer, verticalement, un coulisseau sous l'impulsion d'une poignée de commande précisément accessible au niveau de ladite plaque de fixation. En réalité, ce coulisseau actionne un pêne à crochet se présentant saillant au niveau du chant avant de l'ouvrant de manière à pouvoir coopérer avec une gâche située en concordance sur le montant du cadre dormant.

Cette ferrure de verrouillage comporte, également, un dispositif d'anti-fausse manoeuvre pour éviter que le pêne à crochet ne puisse être ramené par inattention dans sa position de verrouillage, alors que l'ouvrant coulissant est ouvert, de sorte qu'au moment de refermer ce dernier, ce pêne à crochet vient heurter la gâche endommageant cette ferrure de verrouillage.

Plus précisément, la ferrure de verrouillage est, ici, équipée d'un palpeur sensiblement saillant par rapport au chant avant de l'ouvrant de manière à pouvoir coopérer avec le montant du cadre dormant au moment de refermer l'ouvrant coulissant. Cette action du montant du cadre dormant sur le palpeur a pour fonction le déblocage d'un dispositif de condamnation à rappel élastique à même de bloquer le pêne à crochet dans sa position déverrouillée.

En conséquence, ce n'est qu'au moment où le palpeur rencontre le montant du cadre dormant et, donc, que l'ouvrant coulissant est refermé, qu'il est possible d'actionner le pêne à crochet par l'intermédiaire de la poignée de commande.

Si cette solution, décrite dans ce document FR-A-2.598.171 règle, avantageusement, le problème

posé, elle n'en est pas moins liée à une certaine complexité du mécanisme qui compose la ferrure de verrouillage. Cette complexité se traduit par un temps de fabrication et de montage importants et, par conséquent, par un coût de revient élevé de ce type de ferrure de verrouillage pour ouvrant coulissant.

L'on connaît, également, au travers du document FR-A-2.603.931, un autre dispositif de condamnation à rappel élastique susceptible d'immobiliser le pêne à crochet dans sa position déverrouillée tant que l'ouvrant coulissant n'est pas refermé sur le cadre dormant. Ce dispositif de condamnation se présente sous forme d'un ensemble séparé qui, grâce à des moyens de positionnement et de maintien appropriés, est à même d'être fixé sur le chant avant de l'ouvrant. Plus précisément, ce chant avant de l'ouvrant est constitué, souvent, par un profilé de section en «U» ouvert en direction du montant du cadre dormant et à l'intérieur duquel s'étend le pêne à crochet de la ferrure de verrouillage. Ainsi, au moment de refermer l'ouvrant coulissant, la gâche, solidaire du dormant, vient se loger entre les deux parois parallèles du profilé de section en «U» de l'ouvrant de sorte que le pêne à crochet puisse s'y engager. Quant au dispositif de condamnation, il comporte un support maintenu serré dans ce profilé de section en «U» de l'ouvrant coulissant. Sur ce support est monté pivotant un levier de condamnation, soumis à des moyens de rappel élastique en position de blocage et qui est apte à empêcher tout déplacement du pêne à crochet tant que l'ouvrant coulissant est entrouvert.

L'inconvénient lié à un tel dispositif de condamnation consiste en ce qu'il nécessite une configuration spécifique du chant avant de l'ouvrant pour pouvoir y prendre position. De plus, des difficultés se posent lorsque la gâche, disposée sur le dormant, est encastrée dans ce dernier et non en position saillante tel que représenté dans les dessins de ce document antérieur. En effet, dans ces conditions, ce dispositif de condamnation vient gêner la fermeture de l'ouvrant coulissant.

Dans tous les cas, les caractéristiques de ce dispositif de condamnation, tout particulièrement, ses moyens de liaison sur l'ouvrant, sont dépendants de la configuration de ce dernier, de sorte qu'une standardisation dans le domaine n'est guère envisageable.

La présente invention se veut à même de répondre aux différents problèmes exposés ci-dessus, ceci au travers d'un dispositif d'anti-fausse manoeuvre qui réponde à l'ensemble des exigences qui viennent d'être rappelées, à savoir : une conception d'une très grande simplicité, la possibilité de le positionner sur le boîtier de la ferrure de verrouillage équipant l'ouvrant coulissant et, également, la possibilité d'en équiper des ferrures de verrouillage d'ores et déjà existantes.

Ainsi, l'invention concerne une ferrure de verrouillage, notamment pour ouvrant coulissant de porte, fenêtre ou analogue, comprenant un boîtier à l'intérieur duquel est à même de se déplacer au moins un élément mobile, tel qu'un coulisseau, actionnant au moins un organe de

verrouillage, tel qu'un pêne à crochet, cette ferrure de verrouillage comportant, en outre, un dispositif d'anti-fausse manoeuvre à même d'immobiliser l'organe de verrouillage en position déverrouillée et comportant un organe de blocage soumis à des moyens de rappel élastique en position de blocage et à même d'être amené en position de déblocage, contre l'action des moyens de rappel élastique, sous l'impulsion directe ou indirecte du cadre dormant de la porte, fenêtre ou analogue, caractérisée par le fait que le dispositif d'anti-fausse manoeuvre comporte une structure support munie de l'organe de blocage, ainsi que des moyens de liaison aptes à coopérer avec des moyens de liaison complémentaires solidaires de la paroi arrière du boîtier, cette paroi arrière comportant, en outre, une ouverture permettant à l'organe de blocage de coopérer avec l'élément mobile.

Les avantages découlant de la présente invention sont, bien évidemment, la possibilité de disposer de ferrures de verrouillage, tout particulièrement, pour ouvrant coulissant d'une conception simplifiée sans que l'on soit privé, pour autant, de certaines sécurités évitant d'endommager cette ferrure de verrouillage suite à une manoeuvre exécutée par erreur.

L'invention sera mieux comprise au vu de la description suivante accompagnée de dessins illustrant un exemple de réalisation.

- la figure 1 est une vue schématisée d'une ferrure de verrouillage équipant un ouvrant coulissant et susceptible de recevoir un dispositif d'anti-fausse manoeuvre conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue schématisée de la face arrière du boîtier de la ferrure de verrouillage au niveau de laquelle est monté le dispositif d'anti-fausse manoeuvre conforme à l'invention ;
- la figure 3 est une vue schématisée et en coupe partielle longitudinale de la ferrure de verrouillage tel que représenté dans la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue analogue à la figure 2 illustrant la disposition de l'organe de blocage lorsque celui-ci est amené en position de déblocage sous l'impulsion du cadre dormant pur libérer l'action sur le pêne à crochet de la ferrure de verrouillage ;
- la figure 5 illustre la face dorsale du dispositif d'anti-fausse manoeuvre selon l'invention ;
- la figure 6 est une vue de gauche de la figure 5 ;
- la figure 7 est une vue analogue à la figure 5, l'organe de blocage y étant cependant, représenté dans sa position de déblocage.

Tel que représenté dans les figures 2 à 7 des dessins ci-joints, la présente invention est relative à une ferrure

de verrouillage 2, munie d'un dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1 et destinée à un ouvrant coulissant 3 d'une porte, fenêtre ou analogue, représenté de manière schématisée dans la figure 1. Plus particulièrement, la ferrure de verrouillage 2 comporte au moins un organe de verrouillage, dans ce cas, un pêne à crochet 4 qui, généralement, est saillant par rapport au chant du montant avant 6 de l'ouvrant coulissant 3 de manière à pouvoir coopérer avec une gâche 7 laquelle est disposée sur le montant correspondant 8 du cadre dormant 9.

En fait, dans le cadre du mode de réalisation plus particulièrement représenté dans les dessins, le pêne à crochet 4 est manoeuvré par l'intermédiaire d'une poignée de commande 10 plus particulièrement accessible au niveau de la face interne 11 de ce montant avant 6 de l'ouvrant coulissant 3 dans lequel est encastrée la ferrure de verrouillage 2.

Dans les figures 2 à 4, l'on distingue, d'avantage, la configuration de cette ferrure de verrouillage 2 qui comporte, précisément, une plaque de fixation interne 12 venant en applique sur cette face interne 11 du montant avant 6 de l'ouvrant coulissant 3. Elle présente notamment une ouverture 13 donnant accès à ladite poignée de commande 10. En réalité, celle-ci est à même de se déplacer verticalement à l'intérieur d'un boîtier 14 aménagé à l'arrière de la plaque de fixation interne 12 accueillant, en outre, un organe mobile tel qu'un coulisseau 15 jouant, ici, le rôle, également, d'un porte-pêne 15.

Ainsi, pour commander le verrouillage ou le déverrouillage de la porte, fenêtre ou analogue, l'utilisateur intervient sur la poignée de commande 10 en communiquant à cette dernière une translation verticale laquelle est répercutée, par le coulisseau 15 sur le pêne à crochet 4. A ce propos, ladite poignée de commande 10 peut agir sur un coulisseau présentant une course à vide par rapport à son intervention sur le pêne à crochet 4, ceci de manière à permettre la commande d'un dispositif de verrouillage apte à immobiliser ce pêne à crochet, tout particulièrement, dans sa position de verrouillage. En définitive, ce dispositif de verrouillage a pour fonction d'empêcher une action directe sur ce pêne à crochet 4 qui, sans cela, permettrait à un aigrefin, moyennant un outil banal, de commander aisément l'ouverture de l'ouvrant coulissant 3.

Le boîtier 14 est constitué, selon le mode de réalisation représenté, de la plaque de fixation interne 12 et de deux ailes parallèles 16, 17 s'étendant perpendiculairement à l'arrière de cette plaque de fixation interne 12. De plus, en vue de faciliter le montage des pièces coulissantes à l'intérieur de ce boîtier 14, ces ailes parallèles 16, 17 comportent, au niveau de leur bord vertical arrière 18, un retour 19, 20 orienté en direction du plan médian vertical 21 de cette ferrure de verrouillage 2. Il est évident, cependant, que ce boîtier 14 pourrait, également, être refermé totalement dans sa partie arrière.

Quant au dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1, celui-ci comporte un organe de blocage 22 soumis à des

moyens de rappel élastique 23 permettant de le ramener systématiquement en position de blocage, configuration dans laquelle cet organe de blocage 22 est conçu de sorte qu'il puisse coopérer avec un organe mobile, tel qu'un coulisseau 15, en vue de l'immobiliser et empêcher son action sur l'organe de verrouillage que constitue le pêne à crochet 4.

Ce dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1 comporte, également, une structure support 24 équipée dudit organe de blocage 22 et munie de moyens de liaison 25 aptes à coopérer avec des moyens de liaison complémentaires 26, en particulier associés au boîtier 14 de la ferrure de verrouillage 2.

Préférentiellement, ces moyens de liaison complémentaires 26 équipent la ferrure de verrouillage 2, au niveau de la paroi arrière 27 dudit boîtier 14 de sorte qu'en positionnant, sur ce dernier, ladite structure support 24, l'organe de blocage 22 coopère avec l'élément mobile 15 au travers d'une ouverture présente au niveau de cette paroi arrière 27.

Ainsi, selon le mode de réalisation représenté dans les différentes figures, cet élément mobile et, tout particulièrement, le coulisseau ou porte-pêne 15, comporte sur sa face dorsale 29, orientée en direction de la paroi arrière 27 du boîtier 14, un ergot 30 de part ou d'autre duquel, dans le sens de déplacement communiqué à l'élément mobile 15, est à même de se positionner un ergot de blocage 31 équipant l'organe de blocage 22 de manière à immobiliser dans un sens de déplacement donné ledit élément mobile 15. Dans le cas présent, l'on cherche, par ce biais à immobiliser le pêne à crochet 4 dans sa position déverrouillée.

Tel que déjà précisé, l'ergot 30 est accessible à l'organe de blocage 22 au travers d'une ouverture dans la paroi arrière 27 du boîtier 14. En fait, cette paroi arrière 27 n'est matérialisée, dans le cas présent, que par les retours 19, 20 équipant le bord vertical arrière 18 des ailes parallèles 16, 17. Quant à l'organe de blocage 22, dans cette position de blocage du pêne à crochet 4 en position déverrouillée, celui-ci présente son axe longitudinal parallèle au sens de déplacement de l'élément mobile 15, soit parallèle à l'axe longitudinal du boîtier 14 de la ferrure de verrouillage 2. Contrairement, dans sa position débloquée, il est repoussé de manière à obtenir le dégagement de son ergot de blocage 31, latéralement, par rapport à l'ergot 30 en vue de permettre le passage de ce dernier et donc, permettre au pêne à crochet 4 d'être ramené dans sa position de verrouillage sous l'action de l'organe mobile 15.

Plus précisément, l'effacement de cet organe de blocage 22 est obtenu sous l'impulsion d'un palpeur 32 agissant contre l'action des moyens de rappel élastique 23, le palpeur 32 étant, lui-même, repoussé directement ou indirectement par le cadre dormant 9 au moment de refermer l'ouvrant coulissant 3.

Ainsi, ce palpeur 32 est disposé sensiblement horizontalement et, par conséquent, parallèlement au sens de coulissement de l'ouvrant coulissant 3. Par ailleurs, il

comporte une extrémité libre 33 saillante par rapport au chant 5 du montant avant 6 dudit ouvrant coulissant 3 de manière, précisément, à pouvoir coopérer avec le montant correspondant 8 du cadre dormant 9 au moment de refermer la porte, fenêtre ou analogue. L'extrémité opposée 34 de ce palpeur 32 est, quant à elle, directement solidaire de l'organe de blocage 22 disposé verticalement, soit perpendiculairement à l'axe du palpeur 32.

Préférentiellement, l'organe de blocage 22 comporte de part et d'autre de son plan médian vertical 35 des moyens de liaison 36 aptes à coopérer avec l'extrémité 34 du palpeur 32. Ainsi, celui-ci peut s'étendre, selon le cas, d'un côté ou de l'autre par rapport à cet organe de blocage 22, rendant, ainsi, le dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1 réversible et, donc, applicable à un ouvrant coulissant se refermant à gauche ou à droite.

Selon un mode de réalisation préférentiel, les moyens de rappel élastique 23 sont constitués, substantiellement, par un montage élastique de l'organe de blocage 22 sur la structure support 24. En fait, ceux-ci sont constitués par un matériau élastique, que ce soit du type synthétique ou métallique qui permet à l'organe de blocage 22 de reprendre systématiquement, sa position d'équilibre initiale par rapport à ladite structure support 24 après chaque déformation qui lui est imprimée par le palpeur 32.

Quant aux moyens de liaison 25 associés à cette structure support 24 et susceptibles de coopérer avec des moyens de liaison complémentaires 26 correspondant au boîtier 14 de la ferrure de verrouillage 2, ils peuvent être constitués par des moyens non escamotables tels que le collage, le rivetage, le soudage ou autre ou encore par des moyens de liaison de nature escamotable. Une telle solution escamotable est préférée, tout comme limiter l'opération de montage du dispositif d'anti-fausse manoeuvre sur une ferrure de verrouillage 2, à une simple opération d'assemblage ne nécessitant aucun outillage et permettant, le cas échéant, une pose à posteriori.

Le mode de réalisation de ces moyens de liaison 25 tel que représenté dans les différentes figures des dessins ci-joint répond à ces conditions.

Ainsi, lesdits moyens de liaison 25 sont constitués par deux pattes élastiques 37, 38 équipant les extrémités 39, 40 de la structure support 24 et s'étendant, parallèlement, à l'organe de blocage 22, soit parallèlement à l'axe longitudinal du boîtier 14. De plus, ces pattes élastiques 37, 38 comportent, chacune, au moins un évidement 41 au niveau de leur chant latéral extérieur 42 dans lequel peut prendre position un retour 19, 20 équipant le bord vertical arrière 18 des ailes 16, 17 qui définissent le boîtier 14 et, ceci, dans les conditions qui vont être exposées à présent.

Ainsi, les moyens de liaison complémentaires 26 sont constitués, substantiellement, par des tronçons de retour 43, 44 délimités, de part et d'autre, par des interruptions 45, 46 desdits retours 19, 20 obtenus par un

usinage approprié.

Par conséquent, chacun de ces tronçons de retour 43, 44 définit, au niveau de ses extrémités 47, 48 une butée contre laquelle prend appui le décrochement 49, 50 délimitant, de part et d'autre, l'évidement 41 usiné dans les pattes élastiques 37, 38.

Ainsi, lors de l'assemblage, en raison de la nature élastique de ces pattes 37, 38, celles-ci sont rapprochées l'une de l'autre de manière, précisément, à permettre l'engagement des tronçons de retour 43, 44 dans les évidements 41 correspondants. Il convient à ce propos que lesdites pattes élastiques 37, 38 comportent, à hauteur de leur extrémité libre 51 et au niveau de leur face dorsale 52, orientées en direction de la paroi arrière 27 du boîtier 14, des rampes d'accès 53 ayant pour fonction, précisément, de faciliter cet engagement des tronçons de retour 43, 44 dans lesdits évidements 41.

Tel que cela ressort au travers de la description qui précède, le mode de réalisation plus particulièrement représenté dans les figures des dessins ci-joints, présente un certain nombre de caractéristiques qui rend le dispositif d'anti-fausse manoeuvre, selon l'invention, particulièrement intéressant. Ainsi, étant donné que l'organe de blocage 22 et les pattes 37, 38 sont de nature élastique, ils peuvent être constitués en un même matériau, tout comme finalement, la structure support 24. De ce fait, ce dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1 peut être issu d'un simple procédé de moulage en cas de réalisation en un matériau synthétique.

Revendications

1. Ferrure de verrouillage, notamment pour ouvrant coulissant de porte, fenêtre ou analogue, comprenant un boîtier (14) à l'intérieur duquel est à même de se déplacer au moins un élément mobile (15), tel qu'un coulisseau, actionnant au moins un organe de verrouillage (4), tel qu'un pêne à crochet, cette ferrure de verrouillage (2) comportant, en outre, un dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1) à même d'immobiliser l'organe de verrouillage (4) en position déverrouillée et comportant un organe de blocage (22) soumis à des moyens de rappel élastique en position de blocage et à même d'être amené en position de déblocage, contre l'action des moyens de rappel élastique, sous l'impulsion directe ou indirecte du cadre dormant (9) de la porte, fenêtre ou analogue, caractérisée par le fait que le dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1) comporte une structure support (24) munie de l'organe de blocage (22), ainsi que des moyens de liaison (25) aptes à coopérer avec des moyens de liaison complémentaires (26) solidaires de la paroi arrière (27) du boîtier (14), cette paroi arrière (27) comportant, en outre, une ouverture permettant à l'organe de blocage (22) de coopérer avec l'élément mobile (15).
2. Ferrure de verrouillage selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'élément mobile (15), tel qu'un coulisseau comporte sur sa face dorsale (29) orientée en direction de la paroi arrière (27) du boîtier (14), un ergot (30) de part et d'autre duquel, dans le sens de déplacement communiqué à l'élément mobile (15), est à même de se positionner un ergot de blocage (31) équipant l'organe de blocage (22) de manière à immobiliser, dans un sens de déplacement donné, ledit élément mobile (15).
3. Ferrure de verrouillage selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que le dispositif d'anti-fausse manoeuvre comporte un palpeur (32) solidaire de l'organe de blocage (22) et à même de coopérer directement ou indirectement avec le cadre dormant (9) pour repousser l'organe de blocage (22) dans sa position de déblocage contre l'action de moyens de rappel élastique (23).
4. Ferrure de verrouillage selon la revendication 3, caractérisée par le fait que l'axe longitudinal de l'organe de blocage (22) est parallèle à l'axe longitudinal du boîtier (14), l'axe du palpeur (32) étant perpendiculaire à l'organe de blocage (22).
5. Ferrure de verrouillage selon la revendication 1, comprenant un boîtier (14) dont la paroi arrière (27) est matérialisée par des retours (19, 20) orientés en direction du plan médian longitudinal de la ferrure de verrouillage (2) et équipant le bord vertical arrière (18) de deux ailes parallèles (16, 17) verticales, caractérisées par le fait que les moyens de liaison (25) du dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1) sont constitués par deux pattes élastiques (37, 38) équipant les extrémités (39, 40) de la structure support (24) et s'étendant parallèlement à l'axe longitudinal du boîtier (14), ces pattes élastiques (37, 38) comportant, chacune, au moins un évidement (41) au niveau de leur chant latéral extérieur (42) dans lequel peut prendre position un tronçon de retour (43, 44) délimité, de part et d'autre, par des interruptions (45, 46) aménagées au niveau des retours (19, 20), ces tronçons de retour (43, 44) constituant les moyens de liaison complémentaires (26).
6. Ferrure de verrouillage selon la revendication 5, caractérisée par le fait que les pattes élastiques (37, 38) comportent, à hauteur de leur extrémité libre (51) et au niveau de leur face dorsale (52) orientée en direction de la paroi arrière (27) du boîtier (14), des rampes d'accès (53) pour faciliter l'engagement des tronçons de retours (43, 44) dans les évidements (41).
7. Ferrure de verrouillage selon les revendications 1 à 6, caractérisée par le fait que le dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1) défini par l'organe de

blocage (22), la structure support (24) et les pattes élastiques (37, 38) sont constituées en un matériau élastique, tout particulièrement en un matériau synthétique et obtenu par un procédé de moulage.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

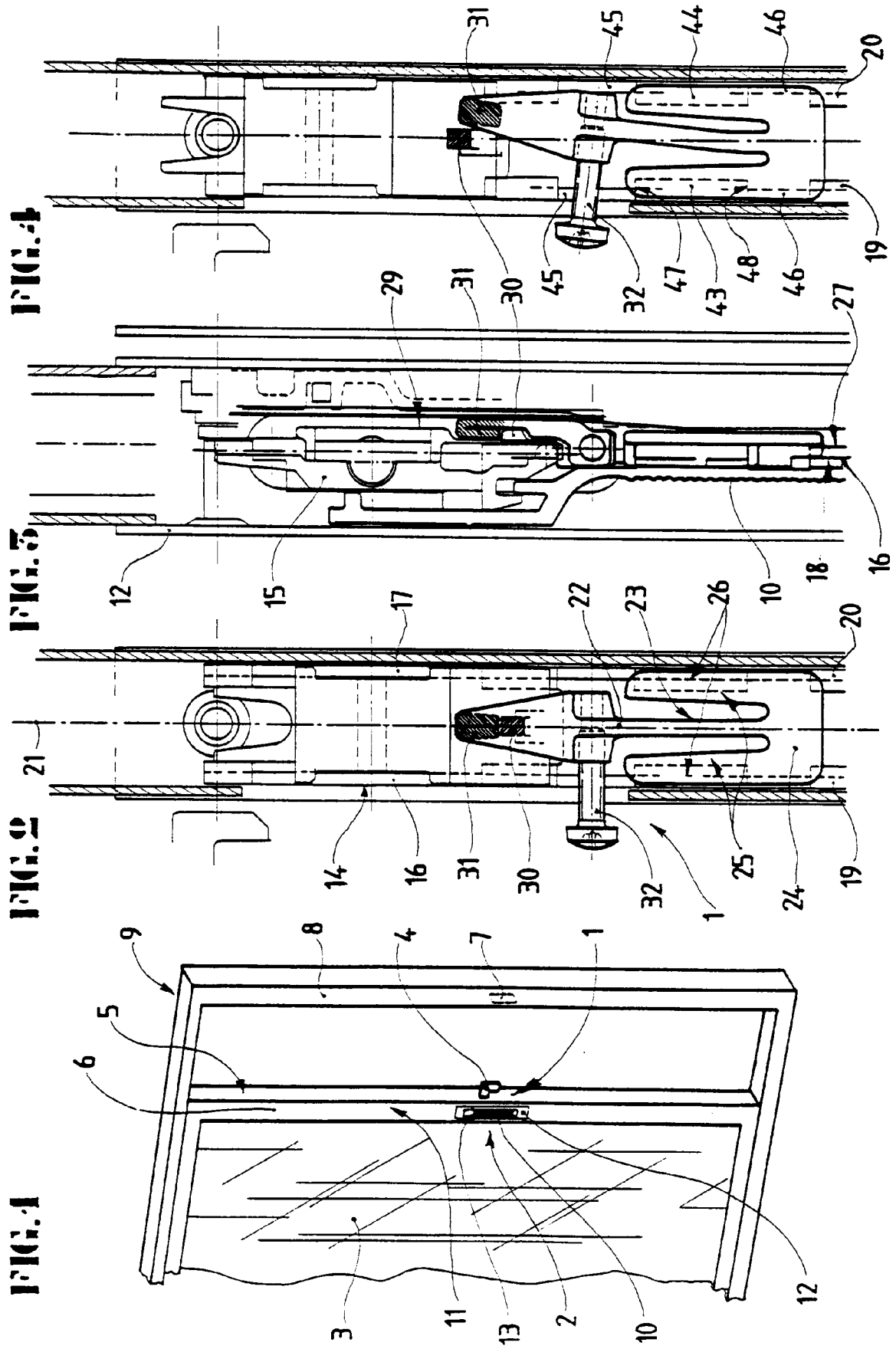


FIG. 7

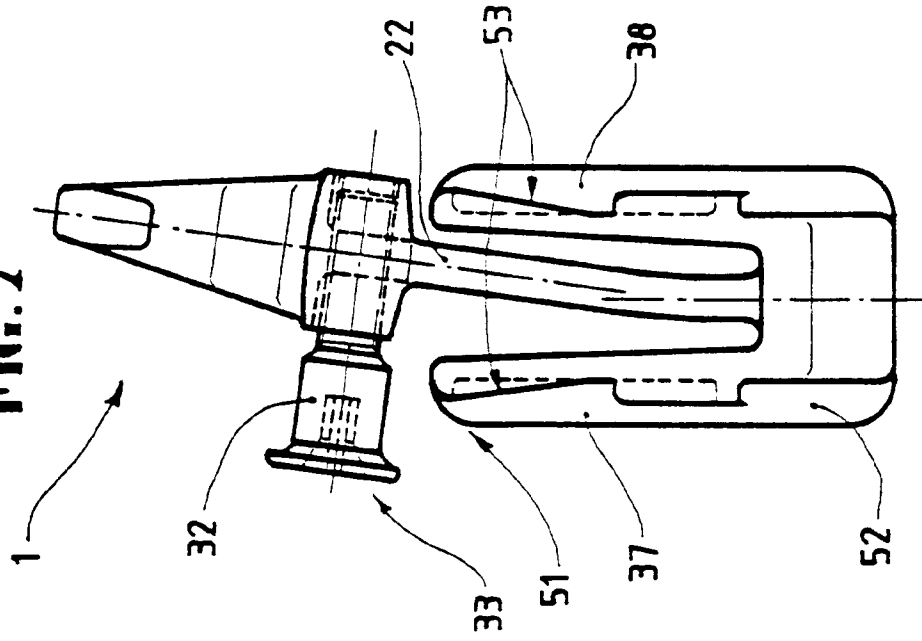


FIG. 6

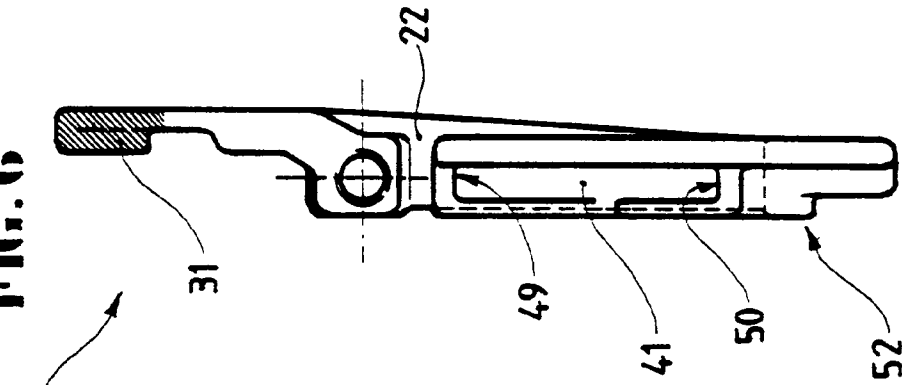
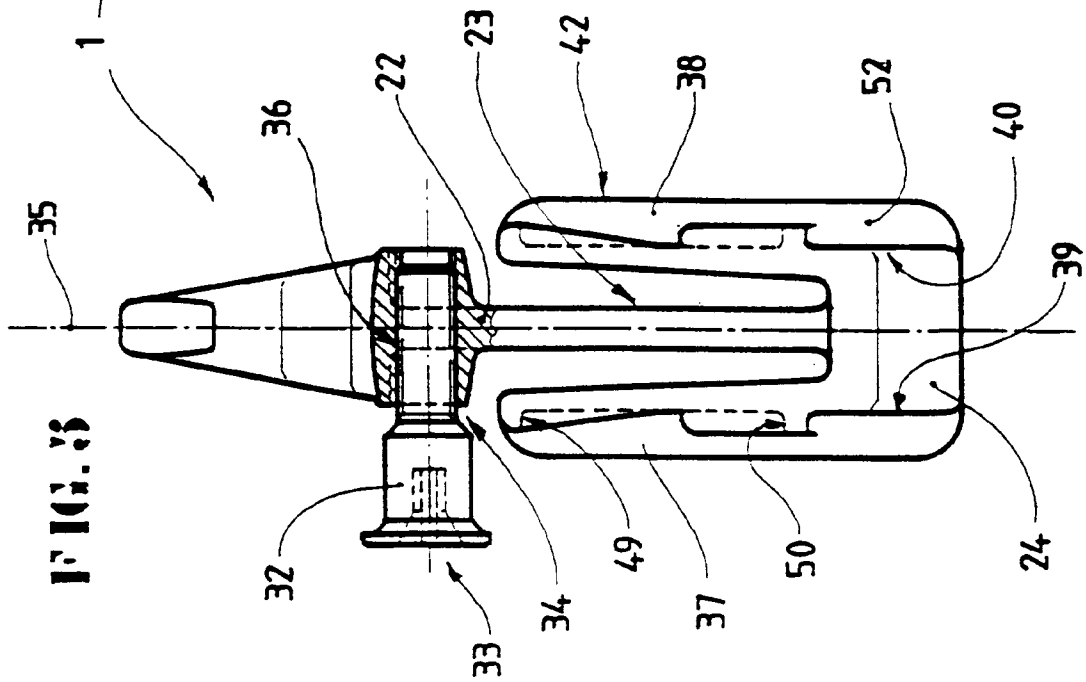


FIG. 8





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 44 0046

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	FR-A-2 700 578 (PRUNET CHARLES) 22 Juillet 1994	1-4	E05B63/20
Y	* le document en entier *	7	
Y	DE-A-24 57 720 (ENGSTFELD WILH FA) 10 Juin 1976	7	
A	* page 12, ligne 1 - page 13, ligne 2; figure 1 *	1-3,6	
A	GB-A-2 177 452 (GKN CROMPTON) 21 Janvier 1987 * page 1, ligne 114 - page 2, ligne 125; figures *	1,3,4	
A	US-A-4 428 606 (PROFFER CHARLES L) 31 Janvier 1984 * colonne 4, ligne 51 - colonne 6, ligne 11; figures 10-14 *	1,2,5	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			E05B
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		30 Octobre 1995	Henkes, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P/4C02)